



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2024-16 :
Vote du Budget Primitif Communal 2024
ANNULE ET REMPLACE 2024-14 suite erreur matérielle

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 Mars 2024 à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoints, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Sandy CLEMENT, Monsieur Bernard LANDEMARD, Monsieur Guy FOURNIER, Madame Séverine CHAMPETIER Conseillers

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sandy CLEMENT en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2024-16 : Vote du Budget Primitif Communal 2024

Madame Martine SOREL, Maire, fait lecture du Budget Primitif de la commune.

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	590 821.55 €
Recettes	590 821.55 €
<u>Investissement</u>	
Dépenses	305 725.70 €
Recettes	305 725.70 €
<u>Total du Budget</u>	896 547.25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité par 0 voix contre, 11 voix pour et aucune abstention, le BP 2024 de la commune avec report de l'excédent antérieur de fonctionnement de 248 697.24 euros au compte 002 Excédent antérieur reporté, et un report de 108 118.15 euros au 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté

Délibéré en séance des jours mois et années susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Martine SOREL

